

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	30
- représentés	9
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/11/02-15

OBJET : Demande de financement auprès de la Région PACA, du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau pour les opérations de restauration de la ripisylve sur le cours d'eau de La Bouillabaisse

L'an deux mille seize, le deux novembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 octobre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Jean-Pierre TUVERI, 1^{er} vice-président.

Membres présents :

Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Muriel LECCA-BERGER
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Jeanne-Marie CAGNOL
Anne-Marie WANIART	Eric MASSON	Nathalie DANTAS
Bernard JOBERT	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	José LECLERE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Hélène BERNARDI
Roland BRUNO	Robert PESCE	Pierre-Yves TIERCE
Jean PLENAT	Anne KISS	Michèle DALLIES
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Michel FACCIN

Membres représentés :

Vincent MORISSE donne procuration à Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Ernest DAL SOGLIO donne procuration à Philippe LEONELLI
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON
Patrice AMADO donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Charles PIERRUGUES donne procuration à Michèle DALLIES
Sylvie SIRI donne procuration à Florence LANLIARD
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Jean-Jacques COURCHET
Renée FALCO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016
Publication : 04/11/2016

Délibération n° 2016/11/02-15

OBJET : Demande de financement auprès de la Région PACA, du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau pour les opérations de restauration de la ripisylve sur le cours d'eau de La Bouillabaisse

Le rapporteur expose :

Il est rappelé que les opérations d'études et de travaux concernant la gestion des cours d'eau et envisagées pour l'année 2016 ont été validées lors de la commission «cours d'eau» du 22 septembre 2015 sous réserve des contraintes budgétaires et de la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

L'objet de la présente délibération est de permettre le dépôt officiel de la demande de subvention auprès des partenaires financiers avant le démarrage des travaux.

Les opérations de travaux sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'action	Montant HT estimé	Taux	Montant prévisionnel de subvention	Autofinancement TTC
Hors contrat de rivière, travaux de restauration du ruisseau de La Bouillabaisse	12 000	75 %	9 000	5 400

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 déclarant d'intérêt général et autorisant au titre de la législation sur l'eau les travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau "le ruisseau de la Bouillabaisse" sur les communes de Gassin et de Saint-Tropez pour la période 2015-2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

CONSIDÉRANT les actions de la compétence entretien et aménagement déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT la nécessité de conduire les actions définies dans la déclaration d'intérêt général suivant l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 octobre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016
Publication : 04/11/2016

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'opération et le plan de financement de ladite opération également ci-dessus énoncés.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à solliciter auprès de la Région PACA, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les subventions d'un montant le plus élevé possible pour les opérations de travaux de restauration du ruisseau de La Bouillabaisse.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016

Publication : 04/11/2016